



Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs Les membres du CTSD,

En préambule, nous tenons à rappeler les mandats du SE Unsa : l'effectif des classes doit se situer à 24 élèves dans une situation normale et à 20 dans les secteurs difficiles.

Cette revendication prend tout son sens dans notre département où la difficulté sociale est particulièrement prégnante.

Cette spécificité impose la nécessité de l'accueil des tous petits dans de bonnes conditions dans de nombreux secteurs charentais. Le mode de comptage du nombre de places disponibles que vous employez ne nous convient pas. 30 élèves dans une classe de maternelle comme base de calcul alors même que les nouveaux programmes du cycle 1 donnent place à l'exploration, au jeu et à l'apprentissage de l'autonomie, cela n'est tout simplement pas possible.

Même si le développement des écoles privées en Charente n'a pas lieu pour l'instant de nous inquiéter outre mesure, constater que ces établissements accueillent proportionnellement plus de tps que les écoles publiques nous pique sérieusement au vif.

Parlons méthode maintenant, nous sommes impatients de connaître la date du premier comité de suivi que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années. A ce sujet, nous souhaiterions qu'il puisse traiter de l'ensemble du tissu scolaire du département sans se limiter à la question du protocole rural. Il doit réunir l'ensemble des partenaires à l'instar du CDEN. Cela devrait permettre d'éviter les fermetures après le mouvement ou des fusions précipitées et non concertées qui mettent à mal les équipes et la préparation pédagogique.

De plus, si les directeurs ont le devoir de donner les effectifs quand on leur demande, ils n'ont aucune obligation à informer constamment leurs inspecteurs de leurs effectifs. Nous souhaiterions que cela soit entendu.

Ces propos liminaires ne doivent cependant pas occulter la dotation dont bénéficie la Charente cette année alors même que le territoire perd encore beaucoup d'élèves cette année. Cela faisait longtemps que notre département n'avait pas bénéficié d'autant de support.

Par ailleurs, le protocole rural doit permettre de maintenir pendant 3 ans les emplois dans les territoires où la démographie est fragile. La brigade de remplacement va se voir renforcée et les efforts faits dans le champ du handicap sont non négligeables.

Dans la même logique, puisque la question du coût des collèges de Charente a été mise en débat en fin d'année dernière, l'Unsa Education tient à rappeler qu'elle s'opposera fermement à toute décision qui conduirait à une réduction des moyens tant du côté de l'éducation nationale que du conseil départemental.

Ensuite, nous souhaitons aborder la situation des personnels psycho – médico - sociaux dans le premier et le second degré. Cet état de fait nous inquiète au plus haut point. Les psychologues scolaires vont devoir se partager un secteur entier. Les suivis sociaux se font à distance dans de nombreux collèges de Charente. Nous ne nous étendrons pas sur le sort de la médecine scolaire.

Il est impératif qu'un effort soit fait dans ce secteur, les moyens en enseignement sont essentiels mais ne suffisent pas à eux seuls pour permettre à nos élèves de grandir dans de bonnes conditions.